



*Ambassade de la République de Turquie*

2020/68013626/31215239

L'Ambassade de la République de Turquie à Antananarivo présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et du Commerce International de la République de Maurice, et a l'honneur de Lui informer de ce qui suit.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le Ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie déclare que depuis le 25 mars dernier, les exportateurs des alimentations végétales et alimentations pour les animaux vers la Turquie, ont dorénavant la possibilité d'envoyer la certification de santé par courriel au Directorat concerné.

L'Ambassade prie l'Honorable Ministère de bien vouloir transmettre l'information susmentionnée aux autorités compétentes mauriciennes.

L'Ambassade de la République de Turquie à Antananarivo saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et du Commerce International de la République de Maurice, les assurances de sa très haute considération.

Antananarivo, le 1 avril 2020



Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale  
et du Commerce International de la République de Maurice  
Port Louis